



Préparé au 31 mars 2022

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté College of Immigration and Citizenship Consultants

Table des matières

Rapport narratif du Collège pour 2021-2022	2
Rapport statistique du Collège sur la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> pou 2021-2022	
Annexe A (Rapport statistique supplémentaire sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi su</i> <i>la protection des renseignements personnels</i> pour 2021-2022)	ır

RAPPORT NARRATIF DU COLLÈGE POUR 2021-2022

INTRODUCTION

La Loi sur la protection des renseignements personnels (la Loi) confère aux citoyens canadiens et aux résidents permanents un droit d'accès aux renseignements personnels détenus par les institutions fédérales et une protection contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ces renseignements. Le présent rapport est déposé au Parlement conformément à l'article 72 de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il décrit les activités qui appuient le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels à compter du 23 novembre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022.

Aperçu du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

Le Collège réglemente les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public en plus de protéger le public :

- en établissant et en appliquant des qualifications, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Transition du Conseil vers le Collège

Le Collège a été créé par la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada) (la Loi sur le Collège), adoptée par le Parlement en juin 2019. En vertu d'un arrêté ministériel du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) a été prorogé à titre de Collège le 23 novembre 2021.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Collège est une organisation relativement petite, comptant moins de 100 employés à temps plein, qui est depuis peu assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En raison de sa taille, le Collège n'a pas de bureau officiel d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), mais le

chef des opérations assume le rôle de coordonnateur de l'AIPRP et est soutenu à ce titre par divers membres du personnel dans l'ensemble de ses activités. Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège a déployé des efforts de recrutement en matière de ressources pour les services de confidentialité et d'accès aux renseignements. Les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative seront inclus dans le prochain rapport annuel. Le Collège n'a conclu aucune entente de services en vertu de l'article 96 de la Loi au cours de la période d'établissement de rapport.

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Conformément à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements* personnels, le président et chef de la direction a délégué les attributions de l'administration de la Loi au chef des opérations. Le Collège a l'intention d'élaborer un arrêt officiel de délégation de pouvoirs.

PERFORMANCE 2021-2022 : RAPPORT STATISTIQUE ET INTERPRÉTATION

Le rapport statistique du Collège pour 2021-2022 est joint au présent rapport annuel et en fait partie intégrante (Annexe A). Au cours de la période visée par le présent rapport, le Collège n'a reçu aucune demande officielle en vertu des dispositions de la Loi. L'année prochaine sera la première période d'établissement de rapport d'une année complète pour le Collège. Étant donné qu'il s'agit de la première période d'établissement de rapport du Collège, aucune demande n'a été reportée des années précédentes. Le Collège n'a pas été touché par les mesures liées à la COVID-19 puisqu'aucune demande n'a été reçue pendant la période d'établissement de rapport.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège a sollicité l'appui externe du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, d'un conseiller juridique externe et de consultants afin de comprendre les exigences en matière de conformité juridique à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

Le Collège prend l'initiative de comprendre et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour se conformer à la Loi. Au cours de la prochaine période d'établissement de rapport, le Collège élaborera un programme de gestion de la protection des renseignements personnels comprenant les politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels qui assurera la conformité avec la Loi et la gestion efficace des risques d'atteinte à la vie privée.

PLAINTES, ENQUÊTES ET APPELS

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège n'a reçu aucune plainte ayant trait à la Loi.

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

La surveillance de la conformité n'était pas nécessaire, car le Collège n'a reçu aucune demande au cours de la période d'établissement de rapport.

VIOLATIONS IMPORTANTES DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aucune atteinte importante aux renseignements personnels n'a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor au cours de la période d'établissement de rapport.

ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Collège procédera à une évaluation des facteurs relatifs à la protection des renseignements personnels au cours de la prochaine période d'établissement de rapport.

DIVULGATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucune divulgation n'a été faite en vertu de l'alinéa 8 (2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période d'établissement de rapport.

RAPPORT STATISTIQUE DU COLLÈGE SUR LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR 2021-2022

*	Government	Gouvernement
·	of Canada	du Canada

Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution: <u>Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté</u>

Période d'établissement de rapport :

2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
 En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente 		
 En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport 		
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
 Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi 	0	
 Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi 	0	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

Section 2 - Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédent	e	0
 En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente 	0	
 En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport 	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaîne période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

	Délai de traitement							
31 à 80 81 à 120 121 à 180 181 à 386 Plus de 386 Total 1 à 16 jours 18 à 30 jours jours jours jours jours						Total		
0	0	0	0	0	0	0	0	

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées					De 601 à 1 000 pages De 1 001 à 6 000 page communiquées communiquées			Plus de 6 (commun	
Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

	Délai de traitement							
Disposition des demandes	1 à 16 jours	18 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 386 jours	Plus de 385 jours	Total
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(I)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(II)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(III)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
	•	22.4	0		•

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

		Électroniq	U9		
Papler	Document électronique	Encemble de données		Audio	Autres
0	0	0	0	0	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

	Nombre de pages	
Nombre de pages traitées	communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats <u>papier</u> et <u>document électronique</u> par disposition des demandes

	Moins de 1 traite		100 à 600 pa	00 à 600 pages traitées 601 à 1 000 pages traitées		1 001 à 6 000 pages traitées		Plus de 6 000 pages traitées		
Disposition	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>audio</u> par dispositions des demandes

	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes tra	Itées	Plus de 120 minutes traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format <u>vidéo</u>

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>vidéo</u> par dispositions des demandes

	Moins de 60 minute	es traitées	60-120 minutes tra	itées	Plus de 120 minutes traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremēlēs	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	0

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

	Motif principal			
Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Entrave au fonctionnement /Charge de travall	Consultation externe	Consultation Interne	Autres
0	0	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Lo/ où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

	15a)(15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution					15a)(ii) Consultation			
	Examen approfondi	xamen approfondi						15b) Traduction ou		
Nombre de demandes pour lesquelles une	nécessaire pour			Les documents	Document			cas de transfert sur		
prorogation a été prise	déterminer les	Grand nombre de	Grand volume de	sont difficiles à	confidentiels du			support de		
prorogation a ete prise	exceptions	pages	demandes	obtenir	Cabinet (article 70)	Externe	Interne	substitution		
0	0	0	0	0	0	0	0	0		

6.2 Durée des prorogations

	15a)(ii) Entrave au fonctionnement de l'institution 15a)(ii) Consultation							
Durée des prorogations	nécessaire pour déterminer les exceptions	déterminer les Grand nombre de Grand volume de sont difficiles à confidentiels du				Externe	Interne	15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
1 à 15 jours	0	Ō	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres Institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

		Nombre de	Jours requis	pour traiter	les deman	des de con	sultation	
Recommandation	1 à 16 jours	18 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 385 jours	Plus de 385 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

		Nombre de	Jours requis	pour traiter	les deman	des de con	sultation	
Recommandation	1 à 16 jours	18 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 385 jours	Plus de 385 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre Institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 6 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communi quées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

		Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 6 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communi quées	
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31 A	rticle 33 Artic	e 35 Recours judi	claire Total
	0 0		0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles 0

Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

12.1 Coûts répartis

Dépenses		Montant
Salaires		\$0
Heures supplémentaires		\$0
Blens et services		\$0
Contrats de services professionnels	\$0	
Autres	\$0	
Total		\$0

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.000
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-consells et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.000
Barrers - Entre des reterns à teste déstantes	•

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

ANNEXE A
(RAPPORT STATISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA LOI SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA LOI SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR
2021-2022)

Government Gouvernement of Canada du Canada

Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

2021-04-01 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information de la comme de l

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	18
Capacité de recevoir des demandes par courriel	18
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	18

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	34	0	18	52
Documents papiers Protégé B	34	0	18	52
Documents papiers Secret et Très secret	34	0	18	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	34	0	18	52
Documents électroniques Protégé B	34	0	18	52
Documents électroniques Secret et Très secret	34	0	18	52

Canadä

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'in

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçuesD	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Lo/ en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Lo/ en date du 31 mars 2022□	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0		0

Rangée 8, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès là l'information 2021-2022

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes aupres du Commissaire a l'information du Canada qui sont en suspens depuis des periodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Regues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues©	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 20220	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Regues en 2016-2017	0	0	0
Reques en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2021-2022

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Regues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte	
ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?□	